



Projet d'Arrêté - Conseil du 06/09/2021

Objet : Tourisme.- Subside spécifique.- srl "Hangar" : 30.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de la srl "Hangar";

Vu les crédits prévus aux articles 56110/32101 et 76201/32101 du budget ordinaire 2021;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer un subside spécifique pour un montant total de 30.000,00 EUR à l'attention de srl "Hangar" pour l'organisation de l'événement « Hangar Open Air » (événements open air à Bruxelles durant l'été 2021) et réparti comme suit :

- 15.000,00 EUR à l'article 56110/32101 du budget ordinaire 2021,
- 15.000,00 EUR à l'article 76201/32101 du budget ordinaire 2021.

Annexes :